



**COMMUNIQUE DE PRESSE
SUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE EN
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

BANGUI, LE 29 DECEMBRE 2020

A l'invitation du Gouvernement de la République Centrafricaine et de l'Autorité Nationale des Élections (ANE), la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) a déployé une Mission d'observation des élections présidentielles et législatives du 27 décembre 2020.

2. Il convient de rappeler que cette importante élection s'est déroulée conformément aux délais constitutionnels fixés, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Accord de Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine conclu le 06 février 2019 entre le Gouvernement Centrafricain et les 14 groupes armés.
3. La délégation des observateurs de la CEN-SAD, sous la conduite de **Son Excellence Madame Mariam ALADJI BONI DIALLO**, ancienne Ministre des Affaires Étrangères de la République du Benin, a rencontré dès son arrivée :
 - Monsieur le Ministre de l'intérieur chargé de la sécurité publique,
 - Madame la Ministre de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée, Présidente du Comité Stratégique d'Appui à la sécurisation et au Processus Électoral,
 - Monsieur le Président de l'Autorité Nationale des Élections (ANE).
4. Par ailleurs, elle a pris part le 26 décembre 2020, à une rencontre d'échanges d'informations organisée par la MINUSCA, avec les autres missions d'observation des élections en République Centrafricaine.
5. La délégation des observateurs de la CEN-SAD a pris part également, dans la même journée du 26 décembre 2020, à une rencontre de coordination et d'échanges d'informations avec les chefs de missions d'observation des élections de l'UA, de la CEEAC, de l'OIF et de l'EISA.

6. Le Chef de la Mission d'observation de la CEN-SAD, **Son Excellence Madame Mariam ALADJI BONI DIALLO** a délivré le message de solidarité et de soutien de la CEN-SAD au peuple centrafricain et a exprimé son souhait de voir le scrutin se dérouler de manière pacifique.
7. S'agissant de l'observation proprement dite des élections et se fondant sur les principes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la Gouvernance, du Guide de l'Observation des Elections dans l'espace CEN-SAD, adopté par la Conférence des Chefs d'État de la CEN-SAD, la délégation a noté que le jour du scrutin, les centrafricains sont sortis nombreux pour accomplir leur devoir civique malgré une situation de psychose observée à la veille des élections.
8. En dépit de quelques incidents signalés à l'intérieur du pays, le déroulement des opérations de vote s'est poursuivi jusqu'à son terme.
9. La délégation des observateurs de la CEN-SAD a noté avec satisfaction :
 - une organisation logistique et matérielle du scrutin satisfaisante dans les centres de vote visité ;
 - l'accessibilité des bureaux de vote et l'affichage des listes des électeurs ;
 - un léger retard d'ouverture de certains bureaux de vote en raison du déploiement tardif du matériel électoral, toutefois compensé par une rallonge proportionnelle de l'heure de fermeture ;
 - le respect du temps dévolu au scrutin dans les bureaux de vote visités ;
 - le secret du vote garanti par la disposition des isolements ;

- l'identification des électeurs sur la base des listes électorales portant leurs photos et leurs empreintes digitales ;
 - la présence des délégués de certains partis politiques et candidats en lice dans les bureaux de vote ;
 - l'ambiance paisible du scrutin constatée dans la plupart des centres de vote visités ;
 - la participation des femmes, des jeunes, et des personnes âgées remarquable ;
 - la présence de plusieurs missions d'observation tant nationales, régionales qu'internationales ;
 - les dépouillements effectués conformément aux dispositions du code électoral.
10. La délégation des observateurs de la CEN-SAD salue la résilience et l'attachement à la démocratie du peuple Centrafricain qui a exercé son devoir citoyen dans le respect de la loi.
11. La délégation des observateurs de la CEN-SAD exprime ses félicitations aux forces de défense et de sécurité centrafricaines, à la MINUSCA, ainsi que celles issues de la coopération bilatérale pour leur engagement, leur courage et leur professionnalisme. Elle déplore la perte en vies humaines de trois (3) casques bleus de la MINUSCA et d'un soldat des FACA dans le cadre de la sécurisation du processus électoral ; et exprime toute sa compassion et sa solidarité.
12. Elle salue l'engagement des leaders d'opinions, des organisations de la société civile dont l'implication dans la culture de la paix et de la cohésion sociale, constituent un gage de stabilité pour la Centrafrique.

13. Au regard de ce qui précède, la délégation des observateurs de la CEN-SAD formule les recommandations suivantes :

i- A l'endroit du Gouvernement :

- de persévérer le dialogue inclusif pour asseoir des bases solides à une paix durable, préalable au développement ;
- de maintenir dans le dialogue politique inclusif et poursuivre les efforts de réconciliation dans l'intérêt supérieur de la nation ;
- de poursuivre les efforts d'éducation à la citoyenneté et au civisme ;
- de renforcer les mesures sanitaires de lutte contre la pandémie de la COVID 19 dans le processus électoral.

ii- Aux acteurs politiques, leaders d'opinions et membres de la société civile centrafricaine :

- d'agir et de s'inscrire dans la promotion des valeurs et principes de l'Etat de droit et de la démocratie ;
- de promouvoir la culture de la paix, la tolérance, la cohésion sociale et le vivre ensemble dans la diversité des expressions culturelles et confessionnelles, ciment de la citoyenneté ;
- d'enraciner la paix, l'autre nom du développement.

iii- A l'Autorité Nationale des Elections (ANE) :

- de poursuivre le renforcement de capacités du personnel électoral ;

- d'améliorer la communication entre les bureaux de vote et les centres de compilation des résultats ;
- d'optimiser l'éclairage des bureaux de vote.

iv- A la Communauté Internationale, aux partenaires techniques et financiers :

- de continuer à apporter son soutien à la République Centrafricaine dans ses efforts de renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit à travers des appuis multiformes ;
 - de faciliter davantage le dialogue politique et soutenir le processus de réconciliation entre les centrafricains.
14. De ce qui précède, la délégation des observateurs de la CEN-SAD retient que le scrutin du 27 décembre 2020 s'est déroulé conformément aux dispositions de la loi électorale centrafricaine.
15. La délégation des observateurs de la CEN-SAD exhorte tous les candidats en lice à respecter les résultats issus des urnes et à recourir, au besoin, aux procédures et aux voies légales pour le règlement de tout contentieux électoral.
16. La délégation des observateurs de la CEN-SAD saisit cette opportunité pour féliciter l'Autorité Nationale des Élections et toutes les structures et institutions aussi bien nationales qu'internationales pour les mesures prises en vue du bon déroulement du processus électoral.
17. La délégation des observateurs de la CEN-SAD félicite le peuple centrafricain pour son engagement, sa résilience, sa maturité politique et sa détermination pour bâtir une Centrafrique forte et réconciliée.

Fait à Bangui, le 29 décembre 2020.